

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISÈRE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 11 + 1

### Séance du 18 décembre 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 13 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le : .....

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures dix minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — LORIOUX Hélène — FRANCHELLIN Jean-Claude — MILLET Benoît — NOIRET Hélène — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(s)** : PELERIN Yves — TORRES Gaëlle

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba — PARISSÉ Thomas

**Procuration(s)** : PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre

**Secrétaire de séance** : BERTHELOT Elodie

### Délibération n° 2023 079

#### OBJET : RESTAURATION DU MUR DU PARC – AUTORISATION DE DEPÔT DE LA DP

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le dépôt, au nom de la Commune, d'une autorisation d'application du droit du sol relève de la compétence du Conseil municipal.

Dans le cadre du projet de rénovation du mur du parc actuellement à l'étude, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le dépôt de la demande d'autorisation et autorise Monsieur le Maire à procéder au dépôt et à signer tous actes y afférents.

Pour : 11+1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

